

JOINT D'ÉTANCHÉITÉ POUR TUYAUX X-PANDO NUMÉRO SPÉCIAL 2

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 3/9/2016

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société et de ce qu'elle fait.

1.1. Identifiant de produit

Nom du produit : JOINT D'ÉTANCHÉITÉ POUR TUYAUX X-PANDO NUMÉRO SPÉCIAL 2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Scelle les joints de tuyauterie à être soudés.

1.3. Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

X-Pando Products Company
204 Stokes Avenue
Ewing, NJ 08638

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 609-394-0150

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U.

Carc. 1A H350
STOT SE 3 H335
STOT RE 2 H373

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-É.-U.

Pictogrammes de danger (SGH-É.-U.) :



Mention d'avertissement (SGH-É.-U.)

: Danger

Mentions de danger (SGH-É.-U.)

: H335 - Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

H350 - Peut provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes par suite d'exposition prolongée ou à répétition.

Mise en garde (SGH-É.-U.)

: P201 - Obtenir des instructions spécifiques avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant que toutes les précautions aient été lues et comprises

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols
P261 - Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols.

P271 - À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées

P280 - Porter des gants, et des vêtements de protection, un équipement de protection oculaire/une protection du visage

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la garder dans une position confortable lui permettant de bien respirer

P308+P313 - En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir des soins médicaux

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien

P314 - Consulter/avertir un médecin en cas de malaise.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé

P405 - Stocker dans un endroit fermé à clé

P501 - Éliminer le produit et/ou le contenant auprès ...

2.3. Autres dangers

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U.)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identifiant de produit	%	Classification SGH-É.-U.
Oxyde de magnésium	(No CAS.) 1309-48-4	35 à 45	Non classifié

JOINT D'ÉTANCHÉITÉ POUR TUYAUX X-PANDO NUMÉRO SPÉCIAL 2

Fiche de données de sécurité

Nom	Identifiant de produit	%	Classification SGH-É.-U.
Chlorure de magnésium, hexahydraté	(No CAS.) 7791-18-6	20 à 25	Non classifié
Quartz	(No CAS.) 14808-60-7	10 à 15	Tox. aiguë : 4 (Orale), H302 Carc. 1A, H350
Graphite	(No CAS.) 7782-42-5	8 à 12	Non classifié
Dextrine	(No CAS.) 9004-53-9	1 à 5	Non classifié
Acide sulfurique, sel de strontium (1:1)	(No CAS.) 7759-02-6	1 à 5	Non classifié
Sulfate de magnésium	(No CAS.) 7487-88-9	1 à 5	Non classifié

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premier secours

- Mesures de premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air pur et traiter selon les symptômes.
Mesures de premiers soins après contact avec la peau : Laver la zone affectée à l'eau et au savon. obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.
Mesures de premiers soins après contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en gardant la paupière ouverte. obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.
Mesures de premiers soins après ingestion : Appeler IMMÉDIATEMENT un centre antipoison local ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

- Symptômes/blessures après l'inhalation : Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires et endommager les poumons lors d'exposition prolongée ou répétée. Bien que peu probable, inhalez les vapeurs de la matière chauffée peut causer la fièvre des métaux, une maladie s'apparentant à une grippe caractérisée par des symptômes à retardement, de la toux, des courbatures et de la nausée.
Symptômes/blessures après contact avec la peau : Ce produit peut causer une légère irritation.
Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Risque d'irritation mécanique si exposé à de grandes quantités de poussière.
Symptômes/blessures après ingestion : Ce produit peut entraîner dommages gastro-intestinaux et nausée si avalé.

4.3. Indication d'une intervention médicale immédiate et spéciale et un traitement spécial requis.

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

SECTION 5 : Mesures à prendre pour lutter contre le feu

5.1. Agent d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Utiliser un agent compatible avec l'incendie en cours.
Agents d'extinction inappropriés : Aucun.

5.2. Risques particuliers dus à la substance ou au mélange

- Risque d'incendie : Le feu produit des oxydes de magnésium, de calcium et de carbone.
Risque d'explosion : Aucun connu.

5.3. Conseil pour pompiers

- Protection pendant la lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un habit pare-feu complet y compris un appareil respiratoire autonome approuvé IOSH avec écran facial complet opéré par pression ou tout autre mode positif de pression.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter de produire ou de répandre de la poussière.

6.1.1. Pour les non-sécouristes

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

6.1.2. Pour les secouristes

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

6.2. Précautions environnementales

Aucun.

6.3. Méthodes et matériel d'isolation et de nettoyage

- Pour le confinement : Si possible, arrêter le flux de produit.
Procédés de nettoyage : Aspirer ou amasser à la pelle la matière déversée et placer en contenants hermétiques pour jeter. Éviter de produire de la poussière. Éliminer les contenus et les contenants conformément aux règlements locaux, d'état ou fédéraux.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

JOINT D'ÉTANCHÉITÉ POUR TUYAUX X-PANDO NUMÉRO SPÉCIAL 2

Fiche de données de sécurité

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de produire de la poussière.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Entreposer en contenant fermé en zone sèche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scelle les joints de tuyauterie à être soudés.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde de magnésium (1309-48-4)

ACGIH États-Unis	ACGIH MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³
OSHA États-Unis	OSHA LEP (MPT) (mg/m ³)	15 mg/m ³

Quartz (14808-60-7)

ACGIH États-Unis	ACGIH MPT (mg/m ³)	0,025 mg/m ³
------------------	--------------------------------	-------------------------

Graphite (7782-42-5)

ACGIH États-Unis	ACGIH MPT (mg/m ³)	2 mg/m ³ (tous types sauf fibres de graphite)
OSHA États-Unis	OSHA LEP (MPT) (mg/m ³)	5 mg/m ³ (synthétique)

8.2. Contrôles d'exposition

- Contrôles techniques appropriés : L'aspiration à la source et la ventilation générale doivent être adéquates afin de répondre aux normes d'exposition.
- Protection des mains : Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques pour usage industriel. Utiliser une protection corporelle appropriée à la tâche.
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles dans les environs immédiats de l'utilisation.
- Protection du corps et de la peau : Un tablier ou autre protection corporelle imperméable est recommandé. Des vêtements de protection pour tout le corps sont recommandés pour les mesures d'urgence.
- Protection respiratoire : À défaut de ventilation adéquate, se munir d'équipement protecteur convenable.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Gris à noir
Odeur	: Inodore
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (acétate butylique = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 2,63
Solubilité	: Eau : Appréciable
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Koe	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

JOINT D'ÉTANCHÉITÉ POUR TUYAUX X-PANDO NUMÉRO SPÉCIAL 2

Fiche de données de sécurité

Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'exposition	: Aucune donnée disponible

9.2. Informations supplémentaires

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Production de poussière.

10.5. Matériaux incompatibles

Éviter le contact avec les acides forts et les bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux tels que le chlorure d'hydrogène, le chlore et les vapeurs d'oxydes de magnésium peuvent se former si exposés à haute température.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Chlorure de magnésium, hexahydraté (7791-18-6)

DL50 orale rat	8100 mg/kg
ATE (orale)	8100 mg/kg

Quartz (14808-60-7)

DL50 orale rat	500 mg/kg
ATE (orale)	500 mg/kg

Corrosion / irritation de la peau : Non classifié

Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire : Non classifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classifié

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer

Quartz (14808-60-7)

Group IARC	1
Statut en vertu du National Toxicity Program (NTP)	2

Toxicité reproductrice : Non classifié

Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (expositions répétées) : Risque présumé d'effets graves pour les organes par suite d'exposition prolongée ou à répétition. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une dermatite. L'inhalation prolongée de la poussière peut causer des dommages pulmonaires (pneumoconiose). Symptômes incluent toux, troubles respiratoires et expectoration noire. Symptômes peuvent se manifester plusieurs années après l'exposition.

Danger d'aspiration : Non classifié

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sulfate de magnésium (7487-88-9)

CL50 poissons 1	19000 mg/l (Temps d'exposition : 24 heures - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])
CE50 Daphnia 1	1700 mg/l (Temps d'exposition : 24 heures - Espèce : Daphnia magna)
CE50 autres organismes aquatiques 1	2700 mg/l (Temps d'exposition : 72 heures - Espèce : Desmodesmus subspicatus (algues vertes))

JOINT D'ÉTANCHÉITÉ POUR TUYAUX X-PANDO NUMÉRO SPÉCIAL 2

Fiche de données de sécurité

Sulfate de magnésium (7487-88-9)	
CL50 poisson 2	2610 à 3080 mg/l (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnia 2	266,4 à 417,3 mg/l (Temps d'exposition : 48 heures - Espèce : Daphnia magna [statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

12.5. Autres effets indésirables

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des déchets. : Éliminer les contenus /conteneurs conformément aux règlements locaux /régionaux/nationaux/internationaux.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux DOT / ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro d'identification de l'ONU

Sans objet

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Règlement fédéral américain

Oxyde de magnésium (1309-48-4)

Répertorié dans la liste TSCA (Loi américaine sur les substances toxiques) des États-Unis

Quartz (14808-60-7)

Répertorié dans la liste TSCA (Loi américaine sur les substances toxiques) des États-Unis

Graphite (7782-42-5)

Répertorié dans la liste TSCA (Loi américaine sur les substances toxiques) des États-Unis

Dextrine (9004-53-9)

Répertorié dans la liste TSCA (Loi américaine sur les substances toxiques) des États-Unis

Acide sulfurique, sel de strontium (1:1) (7759-02-6)

Répertorié dans la liste TSCA (Loi américaine sur les substances toxiques) des États-Unis

Sulfate de magnésium (7487-88-9)

Répertorié dans la liste TSCA (Loi américaine sur les substances toxiques) des États-Unis

15.2. Règlements internationaux

CANADA

JOINT D'ÉTANCHÉITÉ POUR TUYAUX X-PANDO NUMÉRO SPÉCIAL 2

Classification du SIMDUT	Classe D Division 2 Sous-division A - Matière très toxique causant d'autres effets toxiques
Chlorure de magnésium, hexahydraté (7791-18-6)	
Classification du SIMDUT	Produit incontrôlé selon les critères de classification SIMDUT
Oxyde de magnésium (1309-48-4)	
Répertorié dans la Liste intérieure des substances du Canada.	
Classification du SIMDUT	Produit incontrôlé selon les critères de classification SIMDUT
Quartz (14808-60-7)	
Répertorié dans la Liste intérieure des substances du Canada.	
Classification du SIMDUT	Classe D Division 2 Sous-division A - Matière très toxique causant d'autres effets toxiques
Graphite (7782-42-5)	
Répertorié dans la Liste intérieure des substances du Canada.	
Classification du SIMDUT	Classe D Division 2 Sous-division A - Matière très toxique causant d'autres effets toxiques

JOINT D'ÉTANCHÉITÉ POUR TUYAUX X-PANDO NUMÉRO SPÉCIAL 2

Fiche de données de sécurité

Dextrine (9004-53-9)

Répertorié dans la Liste intérieure des substances du Canada.

Classification du SIMDUT	Produit incontrôlé selon les critères de classification SIMDUT
--------------------------	--

Acide sulfurique, sel de strontium (1:1) (7759-02-6)

Répertorié dans la Liste intérieure des substances du Canada.

Sulfate de magnésium (7487-88-9)

Répertorié dans la Liste intérieure des substances du Canada.

Classification du SIMDUT	Produit incontrôlé selon les critères de classification SIMDUT
--------------------------	--

15.2. Règlement des états américains

Quartz (14808-60-7)

États-Unis - La proposition 65 de Californie - Liste pour agents cancérogènes	États-Unis - La proposition 65 de Californie - Développement du foetus	États-Unis - La proposition 65 de Californie - Toxicité reproductive - Chez les femmes	États-Unis - La proposition 65 de Californie - Toxicité reproductive - Homme	Niveau de risque négligeable (NSRL)
Oui				

Oxyde de magnésium (1309-48-4)

États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir des substances dangereuses

États-Unis - Minnesota - Liste des substances dangereuses

États-Unis - New Jersey - Liste du droit de savoir des substances dangereuses

États-Unis - Pennsylvanie - Liste du droit de savoir (Liste RTK)

Quartz (14808-60-7)

États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir des substances dangereuses

États-Unis - Minnesota - Liste des substances dangereuses

États-Unis - New Jersey - Liste du droit de savoir des substances dangereuses

États-Unis - Pennsylvanie - Liste du droit de savoir (Liste RTK)

Graphite (7782-42-5)

États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir des substances dangereuses

États-Unis - Minnesota - Liste des substances dangereuses

États-Unis - New Jersey - Liste du droit de savoir des substances dangereuses

États-Unis - Pennsylvanie - Liste du droit de savoir (Liste RTK)

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Texte complet des énoncés de danger :

Tox. aiguë : 4 (Orale)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Carc. 1A	Cancérogénicité Catégorie 1A
STOT RE 2	Toxicité systémique pour certains organes cibles (expositions répétées) Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'indigestion
H335	Peut entraîner une irritation des voies respiratoires
H350	Peut provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes par suite d'exposition prolongée ou à répétition.

Cote SIMD III

Santé
Inflammabilité
Physique

: 1 Danger léger - Irritation ou lésion mineure réversible.

: 0 Danger minimal

: 0 Danger minimal

Cette information est fondée sur nos connaissances actuelles et ne sert qu'à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'exigences environnementales. Par conséquent, il ne faut pas en conclure qu'elle garantit les propriétés spécifiques au produit.